



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 7 novembre 2022, à 20 h 00, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire suppléant, Simon Lauzière préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H00

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

233-11-2022

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

#### 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

234-11-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 3 octobre 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

235-11-2022

#### 5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de **Maddington Falls**, désire présenter un projet d'une Ressource humaine (adjoint(e) à la direction générale) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Douglas Beard, appuyée par Mme Marie Gauvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à participer au projet de partage d'un adjoint ou d'une adjointe à la direction et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte que la municipalité agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4;
- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À la séance du conseil du 7 novembre 2022

236-11-2022

#### 5.2 ENGAGEMENT POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE – ATTRIBUTION DU STATUT D'ENDROIT SÉCURITAIRE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'initiative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud d'initié le mouvement Municipalité engagée contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable des cas de violence conjugale durant les dernières années;

CONSIDÉRANT les efforts et les gestes concrets mis en place par les organismes impliqués dans la lutte contre la violence conjugale ainsi que par nos corps policiers;

CONSIDÉRANT qu'en tant que municipalité nous nous engageons à offrir des services de proximité à nos citoyens;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'appuyer ces organismes et de s'impliquer dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale ou toute autre forme de violence;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a choisi de faire un pas de plus en offrant un soutien, mais aussi une sécurité à tous ceux et celles qui vivent de la violence conjugale ou toute autre forme de violence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Lemire et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey nomme et attribue au bureau municipal le statut d'endroit sécuritaire, où toute personne victime de violence conjugale, ou toute autre forme de violence peut se réfugier sur les heures d'ouverture;

DE PERMETTRE; Aux employés municipaux de suivre une courte formation avec un(e) intervenant(e) en sensibilisation d'un organisme de soutien pour les victimes de violence conjugale afin de savoir comment réagir si une personne demande de l'aide; Cette décision permettra à toute personne devant se protéger, et/ou devant protéger sa vie et/ou celles de ses enfants, de se rendre au bureau municipal sur les heures d'ouverture, lieu où elle pourra recevoir un accueil favorable et où elle sera immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ainsi que recevoir la protection des corps policiers;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey invite l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond à s'engager, selon leur volonté à faire un mouvement dans la lutte contre la violence conjugale ou toute autre forme de violence, et si elles le désirent, attribuer du statut d'endroit sécuritaire pour chacun des bâtiments municipaux, approprié à la situation.

237-11-2022

### 5.3 NOMINATION AU POSTE DE TRÉSORIERE ADJOINTE

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier, relatif à un contrat de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et Camille Royer au poste de « trésorière adjointe » de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 6 septembre 2022.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin, appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur général de procéder à la nomination de Mme Camille Royer au poste de «trésorière adjointe» de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 6 septembre 2022, le tout suivant les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, ledit contrat de travail et d'ajouter Mme Camille Royer signataire des chèques pour l'administration.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

238-11-2022

### 5.4 DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR LE COMITÉ DE PARTAGE POUR FAIRE DE LA SOLLICITATION SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DE NOËL QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022

Communication est donnée du directeur général, accompagné d'une lettre du comité de partage en vue d'obtenir une autorisation pour faire de la sollicitation sur la voie publique dans le cadre de la Grande Guignolée de Noël qui aura lieu le dimanche 4 décembre 2022.

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général et d'autoriser le comité de partage à faire de la sollicitation sur la voie publique dans le cadre de la Grande Guignolée de Noël qui aura lieu le dimanche 4 décembre 2022, de 9 h à 20 h, aux endroits suivants :

- Intersection route 255 et de la route 243.

239-11-2022

### 5.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le trésorier et le maire dépose les états comparatifs budgétaire selon Art. 176.4 C.M. pour lequel ce rapport doit être déposé au moins 4 semaines avant la séance prévu pour l'adoption du budget.

Ce dépôt illustre le détail des revenus et dépenses de la municipalité du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 septembre 2022 au cours de la dernière année avec les comparatifs de 2021 et les projections au 31 décembre 2022.

240-11-2022

### 5.6 OFFRE DE SERVICES POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE POUR L'ANNEE 2023

Communication est donnée du directeur général, relativement à une offre de service reçue de la Société d'histoire de Drummond pour la gestion de documents et des archives de la municipalité pour l'année 2023 se résumant comme suit :

- |   |          |
|---|----------|
| - Déclassement des classeurs (20h)                              | 1 040 \$ |
| - Maintien de l'implantation du système de gestion documentaire | 1 040 \$ |

(en sus : frais de déplacement à 0,60 \$ / km)

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général, de retenir les services de Société d'histoire de Drummond pour la gestion de documents au prix soumis de 2080 \$ sans taxes.

241-11-2022

### 5.7 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

- ATTENDU QUE La municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé;
- ATTENDU QUE La proposition datée du 31 octobre 2022 est valide pour toute l'année 2023;
- ATTENDU QUE Cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès des vérificateurs, en conformité avec les dispositions du *Code municipal du Québec* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès par téléphone à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des sujets d'intérêt pour la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Jean-François De Plaen, et résolu unanimement :

1. QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2022 pour un montant de 100 \$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2023.

ADOPTÉE.

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

242-11-2022

### 5.8 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE OCTOBRE 2022

COMPTES À PAYER

159 835,49 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmettent les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leur satisfaction;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par M. Jean-François De Plaen,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

## 6 SÉCURITÉ INCENDIE

### 6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Pour le mois d'octobre 8 appels dont 6 appels de premier répondant et 2 accidents de la route.

243-11-2022

### 6.2 DEMANDE D'ADHÉSION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BULSTRODE /ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode, par sa résolution numéro 2022-09-520 adoptée le 19 septembre 2022, désire adhérer à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre les municipalités de Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick ainsi que la Régie Intermunicipale Incentraide, la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable et en accepte les conditions d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que chaque municipalité puisse fournir, aux mêmes conditions, des ressources pour répondre à toute demande d'entraide ponctuelle pour le secours et le combat des incendies d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est favorable à l'adhésion de la régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode dans un esprit de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie tout en réduisant le coût des entraides à un niveau raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 22 de ladite entente, toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 624 du Code municipal du Québec, sous les conditions suivantes :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- A-Elle obtient le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;
- B- Elle accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- C- Toutes les municipalités autorisent par résolution cette annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande d'adhésion de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités de Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick ainsi que la Régie Intermunicipale Incentraide, la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable, conformément à l'article 22 de ladite entente.

244-11-2022

### 6.3 ACQUISITION D'UN VENTILLATEUR POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée par M. Pierre Blanchette, directeur du Service incendie, relativement à 3 soumissions reçues du même fournisseur en vue de l'acquisition d'un ventilateur pour évacuation de la fumée, se résumant comme suit :

Blowhard

5 655 \$ avant taxes

La seule soumission reçue étant conforme au besoin actuel, le directeur recommande que l'acquisition soit faite chez Blowhard au prix soumis. Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Douglas Beard d'approuver le rapport de M. Blanchette, d'**accepter** la soumission de Blowhard au prix de 5 655 \$ taxes non incluses, concernant l'acquisition d'un ventilateur pour le Service des incendies, ladite dépense étant prévue au budget 2022 suite à une réaffectation d'un poste budgétaire.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur Service incendie à signer le contrat à intervenir à cet effet.

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU

245-11-2022

### 8.1 PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

Communication est donnée du directeur général relativement à une offre de service reçue pour la fourniture de service professionnels pour l'exploitation et le traitement des eaux usées résumant comme suit ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Un passage sur site pour contrôle des installations;
- Rédaction du SOMAEU;
- Intervention à la demande.
  
- Opérateur : 65 \$/heure
- Technicien senior : 85 \$/heure
- Électromécanicien : 88 \$/heure
- Kilométrage : 0,65 \$/km

Montant annuel estimé entre 15 000\$ et 20 000\$ avant taxes

Considérant l'urgence, le directeur général recommande d'octroyer le contrat à la firme Aquatech au prix estimé.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du directeur général et de confier la gestion de l'usine d'épuration selon nos besoins à la firme Aquatech au prix soumis dans la proposition 20221077.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

246-11-2022

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT  
10 demandes de permis et certificats, une valeur approx. de 127 000 \$

247-11-2022

9.2 DEMANDE D'APPUI DANS UN DOSSIER CPTAQ – CONSTRUCTION  
D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DANS LE BUT D'Y FAIRE UN VERGER  
SEMI-EXTENSIF -LOT 5 738 935 DU CADASTRE DE QUÉBEC MATRICULE :  
0680-68-7959

Considérant que; les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande d'appui dans un dossier CPTAQ;

Considérant que; l'article 40 de la loi de la protection du territoire et des activités agricoles est prévu pour des projets tel que celui détaillé ci-haut;

Considérant que; l'appui vise à bonifier une demande d'autorisation fait à la CPTAQ qui aurait des retombées positives pour la municipalité;

Considérant que; le projet permettrait d'exploiter les 5 hectares vacants déjà déboisés ;

Considérant que; le projet s'harmonise avec le schéma d'urbanisme;

Considérant que; le comité d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer cette demande auprès de la CPTAQ ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

**En conséquence,**  
Sur proposition M. Jean-François De Plaen  
Appuyée par M. Douglas Beard

il est résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'approuver la recommandation du comité d'urbanisme et que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le but d'y faire un verger semi-extensif -lot 5 738 935 du cadastre de Québec. Matricule : 0680-68-7959.

248-11-2022

9.3 DEMANDE D'APPUI DANS UN DOSSIER PIIA-2 – RÉNOVATION D'UNE  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE 1962 -LOT 5 740 409 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC MATRICULE : 0673-46-5242

CONSIDÉRANT QUE; Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de rénovation en vertu du règlement PIIA 581;

CONSIDÉRANT QUE; La résidence respecte les normes d'implantation latérale de 2/3 m en zone C2;

CONSIDÉRANT QUE; Les portes patio sont standards et que le propriétaire s'engage à respecter le 2 m prescrit par le tableau des normes et spécification des cours entre le balcon et la limite de la cour arrière;

CONSIDÉRANT; Qu'un trottoir ou une allée est permis en cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE; Le propriétaire s'engage à changer ses plans pour implanter un stationnement de 6 m de largeur et 7 m de profondeur se rendant ainsi conforme au règlement de zonage 547 article 43;

CONSIDÉRANT QUE; Les fenêtres respecteront le code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE; Les arbres doivent être abattus pour permettre l'implantation d'un balcon;

CONSIDÉRANT QUE; Le comité d'urbanisme est favorable et recommande au conseil d'accepter le plan d'implantation proposé;

**PAR CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de Mme Marie Gauvin  
Appuyée par M. Douglas Beard

Que le conseil municipal appui la recommandation du CCU et accepte le plan d'implantation proposé par le demandeur pour le lot 5 740 409 conditionnellement à ce que le propriétaire respecte ses engagements et se conforme au règlement de zonage 547 pour son stationnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

249-11-2022

9.4 DEMANDE D'APPUI DANS UN DOSSIER CPTAQ – MORCELLEMENT  
D'UN LOT -LOT 6 457 263 DU CADASTRE DE QUÉBEC MATRICULE : 0572-  
02-1516

CONSIDÉRANT QUE; Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande d'appui dans un dossier CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE; L'article 32.1 de la LPTAA prévoit des droits acquis pour les propriétaires de terres agricoles désirant aliéner une partie de leur terre à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE; Nous sommes en mesure de prouver que la maison a bien été construite avant 1978;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de Mme Marie Gauvin  
Appuyée par M. Éric Provencher

Que le conseil appui la demande du demandeur pour l'aliénation du lot 6 457 263.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 10. LOISIRS ET CULTURE

### 11. SUJETS DIVERS

250-11-2022

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 5 décembre 2022, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

#### 11.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – volet entretien (PAVL) dossier # 20210525-2

ATTENDU QUE la compensation distribuée à la Municipalité vise à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la compensation au programme d'aide maximale à la voirie locale (PAVL) - (entretien des routes locales 1 et 2) versée est de 484 866\$ pour l'année **2021**;

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Félix-de Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Mme Marie Gauvin  
Appuyé par le conseiller M. Mario Lemire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey **autorise le directeur général Alexandre Côté et le maire suppléant Simon Lauzière** à signer tous documents à cet effet et envoie la Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et informe à une date ultérieure le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales pour l'année 2021.

### 12. RAPPORT DES ÉLUS

- Retour sur la cueillette de feuilles. Service très apprécié (Mme Marie Gauvin et M. Mario Lemire)
- Le Noël des enfants arrive à grand pas (M. Provencher)
- Dossier voirie (M. Lemire)
- Installation jeux pour aînées sont maintenant installés (M. De Plaen)

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle Mme Jocelyne Fontaine formule diverses questions et reçoit réponse de la part du maire suppléant, M. Simon Lauzière.

251-11-2022

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;  
En conséquence,  
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard  
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h54

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Monsieur Simon Lauzière  
Maire suppléant

---

Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier